

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA MEUSE

DELIBERATION N°16-37

L'an deux mille seize, à 9h30, Le 30 novembre, à Réhon (54),

Date de convocation		18 novembre 2016
Nombre de délégués :	₌Titulaires	38 titulaires
	+ Suppléants	38 suppléants
	≣ Présents	20
	+ vote par procuration	1

Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN

M. Edouard JACQUE

M. Jack COLLINET

M. Pascal MAUROY

Mme Danielle COMBE

M. Michel NORMAND

M. Daniel COURTAUX

M. Jean-François VALLOIRE

M. Robert PASCOLO

M. Jean-François DAMIEN M. Robert PASCOLO Mme Myriam ROGER M. Jean PICART

M. Christian BORGNIET M. Vincent HARDOUIN
M. Pascal GILLAUX (Pv M. Dekens) M. Éric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT M. Daniel ROUVENACH

M. Claude THIERY

M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Seuils de la Meuse médiane – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre – avis CAO

Résultat du vote		
Pour : 21		
Contre: 0		
Abstention: 0		

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-37

Objet de la délibération :

Seuils de la Meuse médiane – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre – avis CAO

Des demandes locales de modification du projet ont émergé sur le site de Sorcy Saint Martin. Ces demandes portent sur deux aspects du projet :

- Moindre abaissement du seuil (abaissement d'1,4 m au lieu d'1,6 m)
- Non remblaiement du bras privé qui ne sera plus alimenté en étiage

Ces modifications du projet nécessitent une reprise de l'Avant-Projet (modification des modèles hydrauliques, calage des ouvrages hydrauliques, conception de la passe à poissons, reprise du rapport, des plans et des chiffrages) afin de pouvoir réaliser les dossiers réglementaires.

C'est pourquoi il est proposé de demander au maître d'œuvre de reprendre l'Avant-Projet sur ce site. Cela nécessiterait un avenant financier au marché initial.

Après avis favorable de la CAO en date du 28/10/2016

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le comité syndical décide :

- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°5 au marché de Maîtrise d'œuvre « Seuils de la Meuse Médiane » décrit ci-dessus et à signer tout document relatif à cette opération,
- d'autoriser la Présidente à solliciter les financements.

La Présidente

Morgane PITEL
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 11/12/2016 à 15:53:20
Référence : 3c6562adc4d2eb59f28328b03ca454cd80ab0523